

**Réunion de la commission Santé n°6
du 20 septembre 2013
à Leforest**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 9h45.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'assister à cette sixième réunion de la commission Santé. Il indique qu'André Ballekens, adjoint au maire de Phalempin chargé de l'environnement, et Jean-Paul Houzé, de l'association Chlorophylle Environnement, sont excusés.

Introduction à la réunion de la Commission

Claude Chardonnet, animatrice, C&S Conseils, présente le déroulé de la réunion.

Ainsi que les intervenants : Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la CNDP ; Olivier Lacoste, référent de la commission Santé ; Hubert Isnard, médecin de santé publique ; Alain Azoulay, bureau d'études Radiocem ; Martine Souques, médecin expert pour EDF sur les champs magnétiques.

Claude Chardonnet invite Hélène Polak à intervenir, comme celle-ci l'a demandé, avant de lancer les travaux de la commission.

Hélène Polak, collectif Non à la ligne THT estime que la commission Santé travaille depuis un certain temps et souhaite faire un point sur ces travaux et les demandes formulées dans cette commission. Elle indique avoir adressé une lettre au préfet avant la réunion de l'Instance locale de concertation (ILC). Cette lettre avait pour objectif de demander le report de la réunion de l'ILC qui a décidé le 10 juin dernier de retenir le corridor Est au détriment du corridor Ouest. Hélène Polak estime en effet que RTE n'a pas tenu ses engagements pris lors de la première réunion de la commission Santé et n'a pas donné satisfaction aux demandes de ses membres : elle reproche notamment à RTE de ne pas avoir pris en considération la demande de la commission de sortir les dossiers des maladies des personnes vivant auprès des lignes THT et traitées par RTE ces dernières années. Cela pouvait être fait de manière non nominative. Elle ajoute qu'il en est pour preuve son intervention lors de la commission du 27 novembre 2012 (page 6 du compte-rendu) ainsi que l'intervention d'une autre

personne demandant la sortie des dossiers RTE (page 8). Elle indique que cette personne vient d'ailleurs de démissionner récemment.

Claude Chardonnet juge que si elle estime important de communiquer le contenu de cette lettre aux membres de la commission, une publication de ce document sur le site internet semble toutefois logique et permettrait d'informer les membres absents et le public.

Bernard Féry, garant de la concertation, rappelle avoir encouragé Mme Polak à transmettre une copie du courrier adressé au préfet à RTE et au garant, lorsque celle-ci l'avait informé de son projet de lettre en mai dernier.

Hélène Polak a pensé que le préfet adresserait une copie de ce courrier à RTE après sa réception. Elle réserve sa décision de transmettre le courrier ou non.

Jean-Louis Carlier indique n'avoir reçu aucun courrier de la part du préfet en ce sens, mais précise que cette lettre a été évoquée en ILC le 10 juin.

Hélène Polak poursuit la lecture de sa lettre au préfet. Elle détaille sa demande d'une ou plusieurs enquêtes récentes auprès des hôpitaux pour déterminer les causes des cancers, leucémies et autres maladies possiblement liées à la présence de lignes THT. Elle mentionne également la demande d'un autre membre de la commission de réaliser des enquêtes auprès de riverains de lignes THT. En l'absence de telles enquêtes, Hélène Polak estime que l'assurance de la non-dangerosité de la ligne Avelin-Gavrelle pour ses riverains n'a pas été apportée par RTE. Dans cette perspective, elle dit s'inquiéter du triplement des capacités de transport de la nouvelle ligne par rapport à la ligne actuelle et demande une application du principe de précaution.

Mme Polak considère par ailleurs qu'un passage de la nouvelle ligne à l'ouest n'a pas été vraiment étudié en prenant en considération l'habitat présent sur les deux corridors avant toute décision de l'ILC. Elle note que certaines habitations de Leforest (corridor Est) se situent à une vingtaine de mètres de la ligne actuelle et que certaines maladies s'y sont déclarées : cancers, AVC, maux de tête, problèmes de vue, cécité, décharges électriques, baisse du taux de fer dans le sang... C'est pourquoi elle déclare ne pouvoir tolérer la reconstruction d'une ligne THT à proximité d'habitations aussi proches qu'actuellement.

Mme Polak regrette également qu'aucune personne n'habitant à proximité de la ligne existante n'ait pris part aux réunions de la commission Santé et que les décisions soient prises par des personnes non concernées par ces problèmes. Elle relève que le suivi des habitants évoqué par RTE équivaut selon elle à une reconnaissance du risque par l'entreprise. Elle précise que cinq membres de la commission Santé ont signé cette lettre.

Par ailleurs, il lui paraît très étonnant que Leforest n'ait pas été proposé au Bassin Minier Uni (BMU). Elle rappelle que le village possédait trois puits de mines : la fosse 2, la fosse 6 et la fosse 10. L'un d'eux, la fosse 10, était l'un des puits les plus gros extracteurs de charbon de la région dans ses dernières années d'exploitation. Trois générations de mineurs s'y sont succédées, soit environ 1 800 mineurs, tous décédés de la silicose. Elle souligne qu'il y a cinq cités minières dont 4 sont entièrement rénovées. Elle indique qu'elle va faire le nécessaire pour faire entrer Leforest dans le BMU car, actuellement la commune est sans identité, ce qu'elle considère être une aberration. De même, en ce qui concerne le terril de Leforest qui devrait lui aussi être proposé au classement loi 1930 comme celui de Carvin dont le classement loi 1930 est en cours, elle revendique le temps qu'il faut pour régler ces choses que les riverains du côté ouest se sont hâtés de régler.

Hélène Polak souhaite aussi intervenir suite à ce qu'elle qualifie de mise en cause de sa personne dans un courrier adressé par RTE à Pierre Rose, du collectif Non à la ligne THT.

Claude Chardonnet précise que certains des points soulevés par Hélène Polak devraient pouvoir être traités au cours de la réunion.

Hélène Polak explique ne pas avoir attendu RTE et son projet pour mener ses enquêtes, réalisées en janvier 2012 – soit avant le débat public – lorsqu'elle faisait circuler sa pétition chez les habitants de Leforest. Elle souligne que ces informations rapportées par les riverains l'ont poussée à participer au débat public.

Jean-Louis Carlier demande en quoi le courrier à Pierre Rose – dont il est l'auteur – contient une remise en cause d'Hélène Polak.

Hélène Polak précise que M. Carlier l'aurait décrite comme une personne qui se serait permis de mener ces enquêtes seule, sans lien avec la commission.

Jean-Louis Carlier répond qu'il ne se souvient pas avoir écrit sous cette forme.

En conclusion de son intervention, **Hélène Polak** s'étonne que des habitants de Leforest n'aient pas été retenus par RTE pour la première campagne de mesures. Elle déplore que RTE ait brièvement informé les membres de la commission à la fin de la dernière réunion sans leur laisser la possibilité de réfléchir. Elle juge par ailleurs que ces deux relevés sont insuffisants, les périodes choisies – août puis février – étant trop proche de relevés antérieurs – juillet puis mars – sur le secteur. C'est pourquoi elle demande au nom des habitants de Leforest que des mesures du champ magnétique dans les habitations à proximité de la ligne actuelle soient réalisées en continu toute l'année.

Jean-Louis Carlier rappelle que les trois volontaires choisis pour la campagne de mesures se sont déclarés lors de la commission Santé du 27 juin. Il explique que les riverains d'Avelin avaient fortement exprimé cette demande depuis le début de la concertation : RTE a donc décidé de mener une campagne de mesures en continu des champs magnétiques chez trois volontaires pendant trois jours, pour compléter les mesures ponctuelles réalisées en mars. Il note la demande des membres de la commission de faire réaliser des mesures à une autre période que l'été et rappelle que le groupe de travail va faire des propositions dans ce sens. Par ailleurs, il regrette que les volontaires initialement désignés à Leforest aient cessé d'assister aux réunions de la commission Santé, car il estime que RTE ne peut pas aller chercher des volontaires, afin de laisser le choix et la décision aux membres de la commission Santé.

Hélène Polak ne comprend pas pourquoi RTE ne peut pas aller frapper à la porte de riverains de la ligne actuelle qui pourraient se montrer très intéressés par la démarche. Elle se demande comment faire autrement.

Bernard Féry explique qu'il s'agit d'une question de méthode : la commission Santé est souveraine pour désigner des volontaires ; elle a approuvé le cahier des charges de ces mesures, c'est donc à elle de se prononcer sur des modalités pour que le choix se fasse en toute transparence. Le garant estime que ce n'est donc pas au maître d'ouvrage de décider de manière intempestive de frapper à toutes les portes pour chercher des volontaires.

Mesure des champs magnétiques dans trois habitations

Alain Azoulay se présente : ancien professeur de SUPELEC, spécialisé dans le domaine de l'électromagnétisme, il a créé un cabinet de consultation, Radiocem, qui mène des études autour des champs magnétiques et de l'environnement électromagnétique – antennes, propagation des ondes. Dans le cadre de la campagne de mesures chez des volontaires fin août 2013, il a proposé un protocole de mesures à RTE.

Cf. Annexe 2 – Mesure CEM - Radiocem

Jean-Claude Delchambre, habitant du hameau de la Becque, indique que la ligne passant à proximité de sa maison est une ligne 225 kV et non une ligne 400 kV : il souhaite savoir si la tension de la ligne a une influence sur l'intensité du champ magnétique dégagé.

Alain Azoulay explique que ce n'est pas la tension¹ qui compte, mais l'intensité du courant qui va être primordiale pour déterminer celle du champ magnétique.

Claude Chopin, association de défense du berceau de la Marque, remercie M. Azoulay pour son exposé. Il souhaite faire deux remarques sur ce qui vient d'être dit. Dans un premier temps, il demande des précisions sur le choix des distances retenues pour chaque volontaire : pourquoi avoir choisi 300 mètres pour l'un et 15 mètres pour l'autre ? Il considère que ces distances sont trop lointaines ou trop proches pour pouvoir évaluer l'impact du champ magnétique et aurait souhaité que des distances intermédiaires, comme 50 mètres et 100 mètres. Il a bien noté que cette campagne de mesures s'est fait sur la base du volontariat et dit être conscient que RTE ne peut pas imposer l'installation d'un appareil à des distances jugées idéales.

Par ailleurs, rappelant que le champ magnétique est proportionnel à l'intensité du courant, Claude Chopin souhaite connaître l'intensité de la ligne Avelin-Gavrelle au moment des mesures, ainsi que le pourcentage de l'intensité maximale qu'elle représente. Il demande ce chiffre pour se faire une idée du champ électrique maximal que peut dégager la ligne actuelle.

Alain Azoulay explique que dès lors qu'on a l'intensité instantanée de la ligne et qu'on en connaît le champ magnétique à cet instant donné, il est possible de déduire le champ magnétique pour n'importe quelle intensité, par le calcul. Il serait ainsi possible d'identifier les périodes dans l'année où le champ magnétique est plus fort ou plus faible.

Hélène Polak indique que c'est pour cela qu'elle demande des mesures en continu sur toute l'année.

Alain Azoulay souligne que des mesures en continu sont inutiles, en raison de son intervention précédente.

Jean-Louis Carlier revient sur le choix des trois volontaires. Il rappelle que suite aux mesures effectuées à Leforest en mars avec les membres de la commission, plusieurs personnes avaient souhaité faire des mesures à Avelin, dans un secteur où plusieurs lignes électriques sont présentes. Il s'agissait également de faire des mesures en continu sur plusieurs jours et non plus des mesures instantanées comme à Leforest. Jean-Louis Carlier réexplique que lors de la dernière réunion de la commission Santé, RTE avait souhaité qu'un troisième volontaire soit désigné, de préférence à proximité du rond-point de Leforest, mais qu'il ne se voyait pas frapper à toutes les portes pour solliciter un volontaire. Il estime que ce sera l'objet de la phase ultérieure, comme cela sera présenté par Olivier Lacoste et Hubert Isnard.

Claude Chopin considère que Jean-Louis Carlier détaille les raisons mais ne décrit pas l'interprétation du résultat de cette première campagne de mesures.

Jean-Louis Carlier explique qu'il n'y a pas d'interprétation à faire avec le premier volontaire, situé très loin des lignes électriques. Il souligne qu'il est plus intéressant d'interpréter les résultats chez le deuxième volontaire, situé à 20 mètres d'une ligne 225 kV, et chez le troisième volontaire, qui habite au plus près de la ligne Avelin-Gavrelle. Il souligne que les discussions à venir au sein de la commission Santé vont permettre de définir de nouveaux points de mesure.

¹ *Ndlr* : la tension électrique s'exprime en volts (symbole V), l'intensité électrique en ampères (symbole A).

Il indique également que pendant les trois jours de mesure, il y a eu plusieurs creux de consommation, avec une intensité de 100 ampères – pour une intensité potentielle maximale de 2 000 ampères. A l'inverse, lors des pics de consommation, l'intensité de la ligne Avelin-Gavrelle a atteint 55 % de son intensité maximale. Toutefois, il indique que s'il est ainsi possible de calculer un champ magnétique maximal, celui-ci n'est jamais atteint car une ligne 400 kV ne fonctionne jamais à pleine puissance, pour des raisons de sécurité électrique : elle fonctionne au maximum à 60 % de sa capacité maximale théorique, sauf lors d'incidents de courte durée sur le réseau et en excluant les lignes d'évacuation de groupes de production d'électricité importants (groupe nucléaire, gros barrage hydraulique ...).

Didier Cordonnier, association La Coulée Verte, revient sur les chiffres présentés. Il indique avoir relevé une valeur de 1,72 microtesla chez le troisième volontaire et souhaite connaître l'intensité de la ligne à ce moment-là² : si cette intensité était de 50 %, cela signifie selon lui qu'on approche les 4 microtesla lorsque la ligne fonctionne à 100 %.

Par ailleurs, il explique avoir lu que certains scientifiques préconisent d'étudier l'effet cocktail des différentes nuisances en matière de champ magnétique. Il demande des précisions sur cette notion, sur ce qu'elle recouvre et sur les possibilités d'identifier et de mesurer les différentes sources de nuisances.

Claude Chardonnet précise que le groupe de travail a fait des préconisations en faveur d'une étude qui permettrait d'évaluer les différentes sources de champ magnétique.

Alain Azoulay explique que la distance est un facteur qui a une forte influence sur l'importance du champ magnétique. Quand il y a plusieurs lignes électriques, deux facteurs sont à prendre en compte : l'intensité du courant sur chaque ligne et la distance au point de mesure. Il souligne qu'en général et en moyenne, c'est l'influence de la ligne la plus proche qui compte, car la distance compte énormément dans l'importance du champ magnétique. Il indique que l'effet cocktail évoqué par M. Cordonnier constitue ici l'agrégation des champs magnétiques à basse fréquence présents dans les habitations.

Claude Chopin demande si le fait que la ligne accueille des transits dans les deux sens a un effet sur la valeur du champ magnétique.

Alain Azoulay explique que cela n'est pas nécessairement le cas, car c'est la valeur efficace du courant électrique – c'est-à-dire une valeur moyenne dans le temps – qui compte.

Les premières propositions du groupe de travail

Hubert Isnard présente les propositions émanant du groupe de travail de la commission Santé, qui s'est réuni le 5 septembre dernier.

Cf. Annexe 3 – Propositions Groupe de Travail

Claude Fauqueur, association Chlorophylle Environnement, remercie les différents intervenants pour leurs exposés intéressants. Rappelant que son association est partie prenante du groupe de travail et de la commission Santé, il souligne le travail étoffé réalisé par ces instances dont il juge l'ambition pas facile à mettre en œuvre. Selon lui, il s'agit de répondre en toute transparence et de façon lisible aux interrogations exprimées par les membres de la commission. Il juge fondamental qu'un véritable quadrillage du territoire soit mis en place pour évaluer l'impact du champ magnétique en prenant en compte l'effet cocktail. Il souhaite que les éléments présentés en

² Cf. diaporama présenté par Alain Azoulay, diapositive 19 : « Relation intensité de charge de la ligne voisine – champ magnétique mesuré chez le volontaire C »

commission soient affinés et précisés pour les membres qui, comme lui, sont néophytes sur certains domaines. Il insiste également sur la prise en compte de la distance dans le choix des points de mesures.

Par ailleurs, Claude Fauqueur souligne l'importance d'évaluer l'impact sur la santé. Selon lui, il serait possible de s'appuyer sur la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (CPAM) pour mettre en place un diagnostic et un suivi des pathologies. Il considère que cet organisme indépendant et pragmatique pourrait apporter des informations très intéressantes. Il estime que ce qui est tracé ici en commission, va dans le bon sens, au-delà des différences entre acteurs, avec en point de mire la santé, la transparence et la lisibilité.

Il indique que d'autres obligations le contraignent à quitter la réunion.

Claude Chopin remercie Hubert Isnard pour son intervention. Il regrette que l'impact des champs magnétiques sur la santé ne soit pas encore pris en compte dans les mesures qui ont déjà été faites, alors que cela reste l'objet de la commission Santé. Sans remettre en cause l'importance du travail déjà réalisé, il jugerait intéressant que les mesures effectuées soient mises en relation avec le nombre de malades dans le secteur, afin d'évaluer cet impact dès le stade des mesures.

Claude Chopin explique également que les valeurs de champs magnétiques mesurées et présentes dans la littérature scientifique sont habituellement inférieures au seuil de 0,4 microtesla, au-delà duquel on commence à observer des pathologies. Il souligne que certaines valeurs mesurées chez les trois volontaires sont très impressionnantes, et ce d'autant plus qu'elles sont encore susceptibles d'augmenter si l'intensité du courant augmente encore. Bien que le seuil international recommandé soit de 100 microtesla, il appelle à éviter de se référer à ce seuil qu'il juge trop important.

Hélène Polak considère qu'avant tout état zéro ou suivi de la ligne, il faut réaliser un état des lieux à ce jour, afin de ne pas négliger l'impact de la ligne actuelle sur la santé depuis cinquante ans. Elle juge que RTE ne peut pas ignorer ce qui a été répété plusieurs fois en commission et demande que cet état des lieux soit mené sans évacuer continuellement cette question.

Jean-Claude Leheudre, retraité, s'inquiète que les mesures ne soient effectuées qu'à l'intérieur des logements alors que certaines personnes passent leurs journées dans le jardin, ce qui n'est pas mesuré par les appareils.

Olivier Lacoste revient sur la proposition de recueillir les données de la CPAM. Il explique que celle-ci procède au remboursement des actes médicaux et qu'elle peut ainsi publier un relevé d'un nombre d'actes, comme les consultations chez les médecins. Il souligne qu'aujourd'hui, la CPAM n'enregistre pas les pathologies qui font l'objet d'actes médicaux ; les seules pathologies suivies sont les infections de longue durée qui donnent lieu à certaines indemnités. Il considère que ces infections ne recouvrent pas l'ensemble des pathologies susceptibles d'être pertinentes pour une bonne évaluation de l'impact des champs magnétiques sur la santé.

Claude Fauqueur souhaite apporter des précisions à son intervention. Affirmant s'attendre à la réponse d'Olivier Lacoste, qui lui semble justifiée, il indique que certaines administrations font appel à la CPAM pour assurer la traçabilité de certaines pathologies dans le milieu professionnel.

Olivier Lacoste confirme qu'il y a un suivi des maladies professionnelles par la CPAM, mais s'interroge sur la teneur d'un suivi des pathologies autour de la ligne : il estime que le suivi des cancers et des leucémies ne sera pas possible dans ce cadre-là car ces pathologies ne rentrent pas dans la catégorie des maladies professionnelles. Par ailleurs, il rappelle que la volonté de la commission était notamment de suivre les enfants, ce qui rend inadapté tout suivi des maladies professionnelles. Il explique qu'en tant que référent, son rôle est de ne pas promettre aux membres de la commission Santé un protocole de suivi dont il sait d'avance qu'il sera impossible à mettre en

œuvre. Dans cette perspective, il souhaite connaître les attentes de la commission pour pouvoir déterminer ce qu'il est possible de mettre en place.

Claude Fauqueur se demande s'il ne serait pas possible de poser la question au directeur de la CPAM pour encourager l'organisme à s'intéresser à ce problème qu'il juge incontournable pour la société. Il considère qu'il faut rechercher une meilleure articulation avec les différents services compétents en la matière. A ce titre, il s'interroge sur le rôle de l'ARS : institution ancrée sur le territoire, ne pourrait-elle pas assurer cette traçabilité des pathologies ? Il regrette son absence dans la commission Santé.

Claude Chardonnet relève que les interrogations des membres portent avant tout sur l'impact sur la santé et seront traitées dans le point suivant ; elle invite les participants à soulever leurs questions éventuelles sur la méthodologie proposée pour effectuer les mesures des champs magnétiques et demande également à RTE de réagir aux propositions faites par le groupe de travail.

Claude Chopin souhaite intervenir avant RTE pour revenir sur la mesure de la distance. Il note que plusieurs études insistent sur la difficulté de mesurer précisément la distance, alors qu'il s'agit d'une notion cruciale dans l'évaluation de l'impact des champs magnétiques. Il indique que certaines études font état d'une marge d'erreur de 20 mètres, selon lui.

Alain Azoulay explique que pour des distances inférieures à 100 mètres, la mesure au laser est extrêmement précise.

Claude Chopin souligne que certains points de mesure devront être situés à des distances plus importantes.

Jean-Louis Carlier précise que les ouvrages de RTE sont géoréférencés dans le système d'information géographique (SIG) de l'entreprise.

Claude Chopin renvoie aux travaux de Mme Clavel qui, bien que récents, affichaient une marge d'erreur de 20 mètres pour 100 mètres.

Martine Souques indique que RTE dispose d'un système de géoréférencement dédié pour ses ouvrages avec une précision de 2,5 mètres. Elle signale que les bâtiments sont géoréférencés avec un système différent, moins précis, ce qui explique ce décalage.

Claude Chopin estime qu'il s'agit d'un point très important.

Jean-Louis Carlier acquiesce en expliquant qu'il sera possible de faire appel à un géomètre pour s'assurer que les mesures de distance sont correctes. Revenant sur les mesures du champ magnétique, il explique que les 5 microteslas relevés à la sortie du poste est relative à la ligne 400 Kv Avelin-Warande-Weppes, directement connectée à la centrale de Gravelines ; c'est donc une valeur qui correspond à une ligne pleinement chargée, ce qui est normal pour une ligne d'évacuation d'une centrale nucléaire. Il insiste également sur le fait que la valeur de 0,4 microtesla citée dans certaines études est une valeur moyenne et non une valeur instantanée.

Claude Chopin juge que cette valeur de 0,4 microtesla est une valeur-seuil à ne pas dépasser.

Martine Souques indique qu'il s'agit bien d'une valeur moyenne qui est calculée sur 24 heures, jamais en instantané.

Jean-Louis Carlier se dit d'accord avec les propositions du groupe de travail. RTE souhaite mettre en place une campagne de mesures par commune afin d'en déduire par calcul la valeur des champs magnétiques autour de la ligne existante. Il indique qu'il sollicitera prochainement les maires et les associations pour déterminer les points de mesure opportuns et examiner les conditions d'une méthode reproductible sur d'autres projets et d'autres territoires. Il souligne la nécessité de ne pas avoir trop de points de mesure par commune, en rappelant que ces mesures et études ont un coût

non négligeable. Il considère que ces mesures vont permettre à RTE d'être transparent sur cette question importante. Il répète que c'est plutôt aux élus et aux membres de la commission Santé de déterminer les volontaires.

Bernard Féry rappelle que vingt à quarante maisons seraient concernées par la proximité de la ligne existante. Faisant écho à une intervention précédente de Mme Polak qui regrettait que RTE ne soit pas encore dans une logique de moindre impact, il se demande si RTE ne pourrait pas sensibiliser les maires pour choisir les points de mesure en fonction de la proximité des habitations déjà identifiées par RTE. Il estime que la prise en compte de la proximité est une condition de la reproductibilité de la méthodologie.

Jean-Louis Carlier se dit d'accord avec la proposition du garant. Il indique que RTE dispose déjà de la liste des points de proximité et pourra ainsi sensibiliser les maires. Il souligne l'importance de choisir des situations différentes, comme des points plus éloignés, afin d'avoir toutes les configurations possibles. Il indique que des calculs théoriques seront effectués pour évaluer l'importance des champs magnétiques à proximité de la future ligne.

En écho à une proposition du groupe de travail, Jean-Louis Carlier insiste également sur la nécessité de faire réaliser ces mesures par un cabinet indépendant, même si RTE sait mener ces études. Il juge que cela permettra d'éviter toute suspicion. Il se dit également favorable sur le principe de mesures individuelles sur un panel d'une vingtaine de personnes, car cela aurait des vertus pédagogiques intéressantes selon lui.

Claude Chopin souligne que ce panel devra être représentatif de la population présente sur le territoire concerné.

Jean-Louis Carlier acquiesce et explique que ce seront les maires et les associations qui seront en première ligne pour désigner ce panel.

Claude Chardonnet suggère également que le cahier des charges précisant les protocoles de mesures soit présenté et débattu en commission Santé avant leur mise en œuvre.

Jean-Louis Carlier se dit d'accord et annonce que ce sera possible dès la prochaine réunion de la commission, dans 6 semaines.

Bernard Féry souhaite que ces protocoles soient envoyés aux membres de la commission Santé quelque temps avant la prochaine réunion, afin de pouvoir réfléchir et préparer leurs remarques.

Jean-Louis Carlier donne son accord. Revenant sur une demande d'Hélène Polak sur la mesure des champs magnétiques en hiver et en été, il souligne que les deux périodes se caractérisent par une succession de pics et de creux de consommation : il indique que l'hiver n'est pas uniquement une période de fort transit. Il rappelle qu'il faut tenir compte des transits nationaux et internationaux, et souhaite que le système de mesures soit suffisamment réactif pour pouvoir être activé pendant certaines périodes données. Il explique que RTE est capable de prévoir un pic de transit – qu'il distingue d'un pic de consommation – quelques jours à l'avance et qu'il peut être intéressant de mesurer le champ magnétique à ce moment-là.

Claude Chopin souligne que si RTE ne mesure que les pics de transit, cela peut modifier les données de l'étude ; il appelle à mesurer le champ magnétique dans différentes situations.

Jean-Louis Carlier précise qu'il a seulement voulu rappeler que l'hiver n'était pas uniquement une période de pic de transit.

Les points restant à travailler : suivi des pathologies, nuisances sonores, autres

Claude Chardonnet invite chaque participant à s'exprimer brièvement sur ce qu'il attendrait d'une étude de suivi des pathologies.

Jean-Claude Delchambre estime être dans le vague, dans le sens où les différentes études sont contradictoires. Il souhaite que les gens qui sont compétents viennent dire la vérité afin de ne pas laisser les gens dans le doute.

Hubert Pâques, collectif Haute tension en Pévèle, souligne que dans des réunions précédentes de la commission, il a été expliqué à plusieurs reprises qu'il était difficile d'établir le rôle des champs magnétiques sur l'apparition de certains types de maladies. Il s'interroge sur ce qu'il est possible de faire de nouveau pour démontrer cette relation : faisant le constat qu'il n'est actuellement pas possible de disposer des données qui seraient pertinentes, il déclare ne pas attendre grand-chose d'un suivi des pathologies.

Claude Chopin indique ne pas non plus attendre grand-chose de cette étude, car c'est selon lui dans la recherche du mécanisme déclenchant certaines pathologies que les études actuelles butent. Il invite à la prudence, en estimant qu'on ne pourra a priori pas faire mieux que les études actuelles. Il juge néanmoins que si des spécificités pouvaient être déterminées sur la population concernée par la ligne Avelin-Gavrelle, cette étude pourrait être intéressante. Il reconnaît qu'il faut se poser la question du contenu de cette étude, qui ne pourra pas relever de la recherche fondamentale alors que c'est dans ce champ que les études doivent se poursuivre selon lui.

Anne-Marie Conte, association de défense du berceau de la Marque, estime qu'on se trouve dans un sujet difficile, entre des spécialistes qui manipulent des éléments quantifiables – l'électricité – et un risque pour les populations qui relève de la biologie, plus compliquée à appréhender. Selon elle, un même facteur traumatisant provoquera des effets différents suivant les sensibilités de chacun. Elle attend qu'on parle du risque, qu'on ne le cache pas et qu'on accepte que les réponses ne sont pas faciles.

Hélène Polak souhaite avoir la vérité à travers un état des lieux sur le terrain. Elle estime que dans une enquête de terrain – qui pourrait être réalisée par l'ARS, selon elle –, les gens ont tendance à parler facilement de leurs problèmes. Elle relève que la question des champs magnétiques est encore un sujet tabou qui n'est pas encore accepté au plus haut niveau et qu'on aura des difficultés à faire ressortir la vérité.

Jacqueline Miquet, association La Coulée Verte, souhaite également avoir la vérité à propos de l'impact sur la santé. Elle demande si RTE dispose d'un comparatif avec d'autres lignes électriques et si d'autres études ont déjà été menées ailleurs sur ce sujet.

Didier Cordonnier attend un état des lieux pour comprendre ce qui se passe sous la ligne Avelin-Gavrelle et d'autres lignes ailleurs en France et en Europe. Il souhaite également avoir la connaissance des nuisances réelles sous la future ligne, afin de rassurer les gens. Il précise que l'association La Coulée Verte a listé plusieurs types de nuisances : les nuisances sonores et leur impact sur le sommeil ; l'hypersensibilité de certaines personnes ; l'effet nocebo, qui déclenche de véritables pathologies et qui ne sera pas neutre au vu de l'augmentation des capacités de la ligne ; les champs magnétiques ; les courants parasites et leur effet peu connu. Par ailleurs, il relève que depuis un siècle, la tension électrique des lignes n'a fait qu'augmenter en France et ailleurs, où certaines lignes ont déjà des tensions de 1 000 kV : il demande à être rassuré, en rappelant que rassurer les gens est un élément très important pour préserver leur santé.

Jean-Claude Leheudre estime ne pas avoir la compétence pour parler de la santé des gens sous la ligne actuelle ou dans le village où il possède une résidence secondaire et où il n'y a pas de ligne, ce qui n'empêche pas les habitants d'avoir des cancers et autres pathologies. Il considère que les lignes seules ne peuvent être responsables de toutes les pathologies et qu'il faut prendre en compte l'environnement au sens large. Il attend de la commission Santé qu'elle détermine au mieux ce qui peut nuire aux personnes afin de faire en sorte que la future ligne aérienne ait le moins d'impact possible, dans la mesure où il a été démontré que cette ligne répond à un besoin. Il estime que c'est à RTE d'apporter les éléments nécessaires. Il souhaite également que la commission Santé intervienne auprès des maires pour les mettre devant leurs responsabilités et informe les gens des dangers liés aux champs magnétiques.

Claude Chardonnet note que certains ont pointé les limites de la démarche envisagée et invite Hubert Isnard et Olivier Lacoste à réagir.

Hubert Isnard estime qu'on évoque un domaine dans lequel il existe des incertitudes et où le seul cadre dont on dispose est le classement réalisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) des champs magnétiques à basse fréquence, classés possiblement cancérigènes. Il rappelle que le seul élément sur lequel se base le classement OMS est la leucémie chez l'enfant, et qu'on ne dispose pas d'autres éléments. Il dit partager la volonté de définir un tracé qui préserve au mieux les gens concernés, en appliquant ainsi le principe de précaution. Il considère qu'une cartographie préalable des champs magnétiques constitue l'outil principal pour atteindre cet objectif. Si une mesure des nuisances et une étude sur la perception de la ligne sont pertinentes selon lui, il juge qu'une étude sur les pathologies ne permettrait pas de montrer un lien de cause à effet entre les champs magnétiques et la santé. Il invite à concevoir ces études pour qu'elles soient utiles à la commission dans son dialogue avec RTE.

Olivier Lacoste fait le même constat qu'Hubert Isnard. Il remercie les participants pour avoir compris que le choix d'un suivi des pathologies n'était pas réaliste, car il aurait porté sur des pathologies très rares – à titre d'exemple, il précise que les leucémies représentent 800 cas par an en France. Il estime à l'inverse qu'un inventaire des nuisances est réalisable, mais qu'il reste à le définir précisément.

Claude Chardonnet demande aux deux intervenants de réagir à la demande d'un état des lieux sanitaire le long de la ligne actuelle.

Olivier Lacoste estime qu'un état des lieux consistera en une reformulation de ce qu'il avait déjà présenté lors d'une réunion précédente, avec des informations générales concernant la mortalité ou les infections à longue durée. Il avertit cependant qu'en l'état des données disponibles, il est probable que cet état des lieux ne réponde pas aux attentes de la commission.

Jean-Claude Leheudre estime pour sa part qu'un état des lieux ne permettra pas d'identifier le rôle joué par la ligne actuelle sur la santé des gens.

Olivier Lacoste confirme ce propos.

Bernard Féry estime qu'Olivier Lacoste répond sur la manière dont travaille l'ARS. Il relève qu'Hélène Polak a réclamé une enquête de terrain et souhaite qu'Olivier Lacoste explique qui peut réaliser une telle enquête.

Olivier Lacoste explique que l'ARS risque fort de donner une réponse négative, car elle pourrait estimer qu'une telle étude ne constitue pas une priorité.

Claude Chardonnet relève que les membres semblent s'accorder pour dire qu'un suivi des pathologies n'apportera rien mais qu'en revanche, une mesure des nuisances semble pertinente. Elle note que seule cette demande d'étude de terrain reste ouverte. Elle demande à Hélène Polak de préciser à nouveau sa demande.

Hélène Polak explique à nouveau qu'elle souhaite avoir une idée des pathologies présentes à proximité de la ligne en les mettant en relation avec le ressenti des gens.

Hubert Isnard donne deux exemples tirés de son expérience, l'un à proximité d'Alès, l'autre dans une zone industrielle à Conflans-Sainte-Honorine. Dans ce dernier exemple, l'Etat a demandé d'identifier les niveaux de polluants industriels dans la zone qui pourraient modifier les usages de ces lieux. Les services se sont rendus compte que cela ne suffisait pas et ont décidé de mener une enquête de perception des nuisances et de la santé, afin d'avoir un regard sociologique qui permette d'aider à la prise d'une décision. Il explique que ces études permettent de visualiser la relation entre la perception d'une nuisance et le ressenti de sa propre santé.

Bien qu'on ne soit pas dans une situation de pollution industrielle et à partir de son expérience, il se dit prêt à travailler avec la commission pour déterminer ce qu'on peut faire. L'important pour lui est que cette étude soit utile.

Olivier Lacoste insiste sur la nécessité de recourir à des questionnaires éprouvés, afin de disposer de points de comparaison avec des études déjà réalisées. Il souligne que c'est un point essentiel pour pouvoir interpréter correctement les résultats d'une enquête.

Claude Chopin juge paradoxal qu'on estime aujourd'hui qu'une enquête serait utile alors qu'on prétendait le contraire lors de précédentes réunions – il dit partager ce dernier point de vue. Pour lui, l'important est que RTE réponde sincèrement à la question suivante : RTE est-il convaincu que les champs magnétiques produisent un impact sur la santé ? A la lecture des documents publics de l'entreprise, la réponse officielle est oui, selon lui. Il estime que si c'est vraiment le cas au niveau du projet Avelin-Gavrelle, poursuivre la commission Santé n'a pas de sens. A l'inverse, si RTE considère qu'il y a un risque, Claude Chopin considère le travail d'étude qui est discuté aujourd'hui sera utile. Il souligne la nécessité d'être sur la même longueur d'onde.

Bernard Féry souhaite soulever un point méthodologique. Il estime qu'il existe sûrement ailleurs, en France ou à l'étranger, des personnes qui réfléchissent aux mêmes sujets que la commission. Il demande s'il existe un moyen d'identifier ces réflexions en cours.

Claude Chardonnet note cette demande de réaliser un benchmark des réflexions actuelles en Europe sur ces sujets.

Jean-Louis Carlier explique à titre personnel qu'il ne porterait pas ce projet s'il était convaincu qu'il y avait un risque pour la santé. Néanmoins, comme les membres de la commission, il a entendu les experts et la controverse qui existe sur ce sujet : il estime que son rôle est d'intégrer ces éléments dans sa réflexion, car ils constituent un critère important dans le choix du fuseau. Il rappelle que des habitations sont concernées et que le souci de RTE est de minimiser l'impact de la ligne en matière de champ magnétique. Il évoque également les réflexions en cours en Europe et dans le monde, comme à la Commission européenne où un groupe de travail a été créé. Il explique que ce groupe de travail, qui rassemble des experts et des représentants de gestionnaires de réseaux européens, n'a pas abouti en raison de la controverse. Il précise enfin que la plaquette éditée par RTE sur les champs magnétiques souligne que l'effet des champs magnétiques sur la santé n'est pas démontré ; néanmoins, elle n'affirme pas qu'il n'y a pas de risque.

Claude Chardonnet demande aux participants si l'approche exposée et proposée par Hubert Isnard convient.

Jean-Louis Carlier informe les membres de la commission de la mise en place d'ateliers locaux avec des riverains pour évoquer l'impact paysager. Il estime que ces ateliers vont apporter de la matière sur la perception de la ligne actuelle. Il s'engage à ce que les bureaux d'études qui piloteront ces ateliers (BOCAGE et CRESGE) restituent à la commission Santé toutes les informations qui touchent aux aspects sanitaires.

Hélène Polak tient à souligner qu'elle se préoccupe davantage des ondes que du paysage. Elle rappelle sa demande formulée dès la première réunion que RTE détermine un tracé qui n'impacte personne et considère que toutes les garanties n'ont pas été apportées en ce sens. Elle interroge RTE sur ce que l'entreprise fera si des problèmes sont mis en évidence lors du suivi des champs magnétiques de la ligne.

Jean-Louis Carlier s'interroge sur les valeurs à retenir pour définir le risque.

Hélène Polak demande s'il est possible d'éviter le secteur du rond-point de Leforest.

Jean-Louis Carlier explique qu'un tracé qui n'aurait aucune influence sur les riverains en termes de champ magnétique est physiquement impossible à déterminer sur cet endroit, et qu'il n'est pas possible d'éviter le secteur du rond-point de Leforest au risque de surplomber d'autres habitations. Il rappelle qu'actuellement, la ligne Avelin-Gavrelle ne surplombe aucune habitation. Il affirme – et la preuve sera apportée par un cabinet indépendant – que la nouvelle ligne aura un impact moindre car le champ magnétique induit sera inférieur à celui de la ligne existant.

Jean-Claude Delchambre se demande s'il n'est pas possible de regarder ailleurs en France si des projets de reconstruction de ligne n'ont pas déjà été étudiés, comme en PACA, afin d'établir la véracité de l'affirmation de RTE.

Claude Chardonnet note que cette question renvoie à une demande déjà exprimée par le groupe de travail.

Jean-Louis Carlier explique que RTE va mener ce travail, même si les configurations ne seront pas les mêmes, avec les nouvelles silhouettes de pylônes.

Jean-Claude Delchambre souligne que cela permettra au moins de se faire une idée générale.

Jean-Louis Carlier acquiesce et propose de mettre en œuvre un protocole déjà employé sur d'autres projets.

Conclusion de la réunion

Claude Chardonnet retient les points suivants :

- La proposition du groupe de travail d'un quadrillage de mesures pour réaliser un profil en long et en large de la ligne actuelle est retenue par RTE ;
- La définition des points de mesures fera l'objet d'une consultation des maires et des associations ; les protocoles de mesures seront présentés à la commission Santé avant leur mise en œuvre ;
- Les mesures individuelles des champs magnétiques toutes sources seront réalisées chez un panel représentatif de la population qui sera désigné après consultation des élus et des associations ; de même, les modalités de cette campagne seront présentées à la commission Santé ;
- La commission accepte de considérer qu'on ne peut rien produire de nouveau pour démontrer l'impact des champs magnétiques sur la santé ; néanmoins, le principe d'une enquête sur l'état actuel de la santé autour de la ligne a été jugé intéressant mais à mieux définir ; les ateliers locaux mis en place vont permettre de disposer d'éléments qui permettront à la commission d'évaluer la pertinence de mener spécifiquement une enquête de perception sur le terrain ;

- La mesure des différentes sources de nuisances peut être mise en place et reste à définir, notamment sur le bruit –sujet déjà évoqué lors de réunions communales cet été ;
- Ces différents éléments doivent permettre de guider le choix du tracé pour limiter au maximum l'exposition des personnes.

Claude Chardonnet indique que d'ici la prochaine réunion de la commission, RTE avancera sur les protocoles et les consultations. Elle indique que le groupe de travail pourra, quant à lui, avancer sur l'aspect des nuisances sonores.

Jean-Louis Carlier indique que RTE adressera les protocoles par mail aux membres de la commission Santé.

Claude Chardonnet demande que la date du prochain groupe de travail soit fixée avec les membres du groupe de travail. En l'absence de représentants de Chlorophylle Environnement – Claude Fauqueur ayant dû partir avant la fin de la réunion –, elle suggère de consulter les membres par mail.

Jean-Louis Carlier indique qu'il contactera l'association en ce sens. Il souhaite également annoncer le report du choix du fuseau de moindre impact. Il invoque les études complémentaires à mener qui ont été souhaitées par les différentes commissions. Il informe que les ateliers locaux se tiendront en d'octobre à janvier et qu'un cycle de commissions sera organisé en janvier. Il explique que le choix du fuseau interviendra au mois d'avril, après les élections municipales, afin de répondre à une demande des élus qui souhaitaient que le contexte politique soit plus propice à la décision. Dans cette perspective, il souhaite que les élus ne soient pas partie prenante dans les réunions du groupe de travail, afin de préserver un climat de travail serein.

La réunion se termine à 12h35.

Le prochain groupe de travail se tiendra le 30 octobre à 9h30 à Moncheaux (salle du restaurant scolaire).

La prochaine réunion de la commission Santé aura lieu le 14 novembre à 9h à Leforest.